



Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme Section de Mulhouse

C'est en 1927 que la LICRA fut créée à Paris quand, autour de l'écrivain Bernard Lecache, des personnalités telles que Léon Blum, Edouard Herriot, Albert Einstein, Joseph Kessel, Romain Rolland se réunirent pour fonder ce qui s'appela d'abord la Ligue contre les pogroms. Ils voulaient alors alerter l'opinion internationale sur les crimes dont les Juifs étaient les victimes en Europe Centrale. Puis des femmes et des hommes, se situant au-dessus des partis, des confessions et des systèmes politiques ont rejoint les rangs de la LICRA pour défendre leur idée : lutter contre la haine raciale et l'intolérance pour la paix entre les hommes et les peuples.

→ Missions générales

- ▶ Mise en œuvre d'actions pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

→ Champs de compétences en matière de discriminations

- ▶ L'ensemble des discriminations reconnues par la loi
- ▶ Tous les domaines de la vie quotidienne : Emploi, Logement, Santé, Education, Accès aux biens et aux services (par exemple : accès aux loisirs, aux services publics, aux services bancaires...).

→ Modes d'intervention

- ▶ **Informier, Orienter**
 - ▶ Informer généralement sur les discriminations
 - ▶ Informer la personne sur ses droits, les procédures et recours possibles dans sa situation
 - ▶ Orienter vers la structure (association, syndicat ou autre) la plus adaptée à la demande de la personne
 - ▶ Orienter vers des avocats pour un conseil juridique spécialisé ou pour une action en justice (par exemple : recours au Conseil des prud'hommes)

▶ Proposer une médiation sociale entre la personne et l'employeur mis en cause pour

- ▶ nouer un dialogue
- ▶ trouver une solution alternative à l'action en justice
- ▶ rappeler la loi à l'employeur mis en cause

▶ Accompagner juridiquement

- ▶ Aider à saisir les autorités compétentes (par exemple : tribunaux, Halde, Inspection du travail, Procureur de la république...) c'est-à-dire aider les personnes à reformuler leur question en termes de droit, les aider à qualifier les faits et les aider à rédiger un courrier (par une activité d'écrivain public, ou par l'orientation vers des écrivains publics).
- ▶ Aider à la constitution du dossier dans le cadre de la procédure engagée pour rassembler l'ensemble des pièces, pour rassembler les preuves (par exemple : témoignage, certificats...) et pour aider à la constitution de la preuve (par exemple par la méthode du testing)
- ▶ Accompagner tout au long des démarches juridiques et administratives (relais avec l'avocat, préparation et accompagnement aux entretiens et/ou aux audiences en cas de médiation ou de procès...)
- ▶ Assister et représenter en justice
- ▶ Se constituer partie civile
- ▶ Saisir la Halde au nom de l'association

→ Zone géographique d'intervention

- ▶ Haut-Rhin

→ Qui peut prendre contact ?

- ▶ Tout public

→ Comment prendre contact ?

- ▶ Par téléphone
- ▶ Par écrit (via un courrier postal ou électronique)
- ▶ Entretien sur rendez-vous uniquement

→ A quelles conditions ?

- ▶ Intervention gratuite

→ Autres types d'intervention sur les discriminations

- ▶ Participation à la COPEC (Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté) du Haut-Rhin
- ▶ Interventions en milieux scolaires.
- ▶ Organisation de débats publics

